



## Cyber-violences conjugales : une violence sans limites

Table ronde organisée par le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques, en partenariat avec la Haute école de travail social de Genève.

Lundi 4 mars | 18h

Haute école de travail social (Aula – E 007)  
Rue Pré-Jérôme, 16  
1205 Genève

Entrée libre

Inscription via le site du BPEV : [www.ge.ch/promouvoir-egalite](http://www.ge.ch/promouvoir-egalite)

\*\*\*

Depuis quelques années, la question de l'utilisation des nouvelles technologies de communication dans les violences entre partenaires intimes fait l'objet d'une attention grandissante de la part des pouvoirs publics, des associations et des médias. La diffusion, par voie numérique, de photos ou vidéos à caractère sexuel à des fins de vengeance (*revenge porn*), ou encore le cyber-harcèlement, constituent deux exemples de cette problématique qui gagne aujourd'hui en visibilité et dont il convient à juste titre de se préoccuper.

Toutefois, certains aspects des cyber-violences demeurent invisibles : c'est le cas des cyber-violences conjugales, soit la manière dont les nouvelles technologies sont employées spécifiquement comme outils de violences dans le couple. Pourtant, une récente étude menée en France sur 302 femmes par le Centre Hubertine Auclert (Centre Francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes) a révélé que *9 femmes victimes de violences conjugales sur 10* avaient également subi des cyber-violences.

Qu'il s'agisse de contrôle via les outils numériques, s'exerçant parfois par l'intermédiaire des enfants, de surveillance et d'espionnage, ou encore de restrictions des démarches administratives et financières en ligne, l'utilisation des nouvelles technologies par les auteur-e-s prolonge les violences à tous les domaines de la vie, même à distance, les rendant de ce fait omniprésentes.

S'adressant en priorité aux professionnel-le-s au contact de situations de violences conjugales et aux étudiant-e-s des domaines concernés, mais ouverte au grand public, cette soirée abordera le cadre légal existant en Suisse et ses limites en matière de protection contre l'utilisation abusive de technologies de communication. Elle donnera aussi un aperçu des défis que posent les cyber-violences à l'accompagnement et à l'hébergement des personnes qui vivent des violences conjugales et les moyens d'action qui peuvent être développés au sein d'institutions spécialisées dans le travail avec les victimes.

**Cet événement s'inscrit dans le cadre de la Semaine de l'égalité 2019 de la Ville de Genève  
intitulée "Numérique, c'est quoi ton #genre ?"**

## Programme

---

**18h00 Allocution de bienvenue**

Haute école de travail social de Genève

**18h05 Introduction**

DF - Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques

**18h15 Quelles possibilités du droit face aux cyber-violences conjugales?**

Me Sandy Zaech, TerrAvocats

**18h40 Les défis des cyber-violences conjugales dans l'accompagnement et l'hébergement des victimes : contextes croisés**

M. Dario Giacomini, Centre de consultation LAVI de Genève

Mme Mélanie Siehen, Association Paroles de Femmes – Le Relais, France, Seine et Marne

Mme Myriame Zufferey, Fédération Solidarité Femmes de Suisse et du Liechtenstein

**19h15 Comment agir face aux cyber-violences conjugales?**

Table ronde et discussion avec le public

Modération : Mme Colette Fry, Directrice du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques

**19h55 Mot de fin**

*A l'issue de la table ronde, les participant-e-s sont convié-e-s à un apéritif convivial.*

## Présentation des intervenant-e-s

---

**Dario Giacomini** est psychologue et intervenant LAVI au **Centre de consultation LAVI de Genève**. Le Centre LAVI a pour mission de répondre aux besoins immédiats des personnes victimes au sens de la Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (LAVI), soit les victimes d'infraction pénale portant atteinte à leur intégrité (physique, sexuelle ou psychique). Le Centre LAVI travaille étroitement avec le réseau spécialisé en matière de violences domestiques.

**Mélanie Siehen** est directrice générale de l'**association Paroles de Femmes – Le Relais**, qui a pour mission de lutter contre les violences faites aux femmes et en particulier les violences conjugales, et de favoriser la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. L'association Paroles de Femmes – Le Relais est active dans les départements de l'Essonne et de la Seine et Marne, en France. Elle est membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Après avoir obtenu son brevet d'avocate en 2005, **Sandy Zaech** devient avocate associée et cheffe de l'Etude Lironi & Zaech, en 2009. En 2019, elle quitte cette dernière et ouvre l'étude **TerrAvocats**, en partenariat avec une étude vaudoise. Maître Zaech collabore régulièrement et depuis de nombreuses années avec le Centre LAVI et l'association AVVEC (anciennement Solidarité Femmes) pour le soutien des victimes. Face à l'adversité, l'écoute et l'humanité la guident dans l'exercice de sa profession.

**Myriame Zufferey** est directrice de Solidarité Femmes Bienne et région, et membre du comité de la **Fédération Solidarité Femmes de Suisse et du Liechtenstein (DAO)**. Active depuis 1987, la Fédération réunit les foyers pour femmes vivant une situation de violences domestiques autour des objectifs communs d'échange, de soutien mutuel, de travail de lobbying et de sensibilisation du public à la thématique de ces violences.